

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2011 - 18 h**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le **24 février 2011 à 18 h 00**
sous la présidence de Françoise BOUGIS, Maire.

Présents : M. LAUNEY, M. SAILLARD, Mme CHATEL, M. LECARPENTIER, Adjoints;
Mme DUCHEMIN M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, Mme BEAUGÉ M. BAMEUL, M. LE FORESTIER,
M. PICHON, M. BAILLEUL (arrivé à 19h15)

Absent(s) excuse (s) :

Absent(s) non excuse (s) :

Secrétaire de séance : M.LECARPENTIER



Dès l'ouverture de la séance, le procès verbal de la précédente séance est approuvé et signé des membres présents.

**REFORME TERRITORIALE : ADHESION DE LA COMMUNE
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE VALOGNAIS**

Rappelons que le calendrier de la mise en œuvre de la réforme de la carte intercommunale, impose aux préfets d'arrêter un schéma départemental de coopération intercommunale, avant le 31 décembre 2011. Préalablement, les hypothèses de regroupement des communautés de communes devront être émises pour mars, pour être validées en octobre prochain.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer, quant à l'intégration de la commune de Sottevast à la Communauté de Communes du Bocage Valognais (CCBV), suite à la récente concertation avec Monsieur le Président et Messieurs les Vice Présidents de CCBV.

Les annonces qui y ont été faites, le contenu des statuts, notamment les compétences, ainsi que la représentativité de la commune, au sein du conseil communautaire, répondent aux attentes et aux besoins de notre collectivité.

Pour ces raisons et considérant les réflexions engagées pour l'avenir et le développement de la commune, le Conseil Municipal juge qu'il est de l'intérêt de celle-ci de se rapprocher de la CCBV. Il décide donc, à l'unanimité des 13 membres présents, l'adhésion de la commune de SOTTEVAST à la CCBV.

TRAVAUX DE BATIMENT

Eric SAILLARD rend compte des résultats de la mise en concurrence suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 23 février. Les entreprises retenues sont les suivantes :

1- réhabilitation de l'appartement du bourg

- maçonnerie :	LAUNEY Maurice :	3 044.00 € HT
- menuiseries – isolation :	LELONG Joseph et fils:	17 821.71 € HT
- menuiseries extérieures	LELONG Joseph et fils:	4 913.73 € HT
- électricité :	LEVEZIEL Jérôme :	6 778.70 € HT
- plomberie :	LAUNEY Michel :	7 437.37 € HT
- chauffage	LAUNEY Michel :	9 165.57 € HT
- peinture :	SIMON fils :	7 293.90 € HT
	Soit un montant total de	56 454.99 € HT

2 – local matériel salle Elan Rural

- maçonnerie :	LAUNEY Maurice :	9 218.80 € HT
- charpente	LELONG Joseph et fils	924.30 € HT
- couverture	LELONG Joseph et fils	4 636.49 € HT
- menuiseries extérieures	LELONG Joseph et fils	861.30 € HT
- électricité	LEGAGNEUR Denis	357.00 € HT
	Soit un montant total de	15 997.89 € HT

Accord unanime du Conseil Municipal. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2011

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Madame le Maire remet à chacun un tableau récapitulant les programmes d'investissement dont les crédits ont été votés en 2010, achevés pour la plupart, ou générant des reports 2011 pour les autres, en cours de réalisation, ou d'achèvement. De nouveaux crédits sont proposés, selon les programmes de travaux décidés antérieurement ou ce jour, à savoir :

- **en travaux de bâtiment** : outre la réhabilitation du logement du bourg et le local matériel de la salle de Elan Rural, il y a lieu de prévoir la révision du système de chauffage de cette salle, les peintures de la salle de motricité et des communs du groupe scolaire et le remplacement des menuiseries de l'ancien atelier.
- **côté voirie** : Maurice LAUNEY explique que le chemin de la Valaiserie, non prévu au programme initial, va être entièrement refait. L'épisode neigeux ainsi que le trafic important de poids lourds, notamment de camions citerne, qui l'ont emprunté, à tort, lors de la récente déviation de la RD62 vers Valognes, l'ont profondément dégradé. Coût estimé à 45 854 € HT. Mme le Maire fait part qu'elle a du prendre un arrêté interdisant la circulation des véhicules de plus de 3T5, sur cette voie. S'ajoute, le mur de soutènement de la rue Guerrand, 20 616 € HT, trottoir compris.
- **immeuble de la Poste** : Madame le Maire confirme l'accord de la Poste pour vendre au prix de 120 000€.
- **zone d'habitat** : il y a lieu de prévoir le rachat des terrains à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) courant 2011, de façon à ne pas bloquer la réalisation de ce projet : 220 000 €. S'ajoute l'acquisition des biens Le Boisselier pour 28 000 €, frais inclus.
- **en matériel** : drapeau des anciens combattants – stores pour cantine et dortoir du groupe scolaire -

Madame le Maire propose une réunion de la **commission des finances** le mercredi 16 mars et informe que le vote du budget 2011 est prévu **Vendredi 25 mars à 14 h**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 – Enquête publique – actualisation et extension du périmètre du plan d'épandage des effluents et des boues de la station d'épuration des Maîtres Laitiers du Cotentin (MLC) : Elle est actuellement ouverte depuis le 21 février jusqu'au 23 mars prochain. Madame le Maire informe qu'elle-même et ses adjoints ont rencontré Monsieur Pietri, commissaire enquêteur, préalablement à l'ouverture de l'enquête. Le territoire de la commune étant concerné par l'épandage des effluents provenant de l'établissement des MLC, l'avis du Conseil Municipal est requis. L'assemblée émet un avis favorable, à l'unanimité.

2 – Devis entretien court tennis : Après avoir pris connaissance des deux devis présentés par Jean-Marie Bosquet, celui de la société MAESTRO est retenu pour un montant de 535 € HT par intervention 2011 et 2013.

3 – Infiltrations salle de sports : après transmission du relevé très précis des fuites en toiture et suite au non respect par l'entreprise Belliard, des clauses prévues lors de l'expertise de juin 2010, une nouvelle expertise contradictoire est fixée au 14 mars prochain, organisée par l'expert de la commune.

4 – Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion : accord du Conseil Municipal qui autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2011.

5 – Affaires scolaires : Mme le Maire et Agnès Châtel ont rencontré Madame l'Inspectrice de Valognes qui propose la mise en place d'une direction unique à la prochaine rentrée. Les prévisions 2011/2012 atteignent 106 enfants en primaire, chiffre supérieur au seuil d'ouverture possible. Cependant, l'Inspection Académique applique un coefficient de pondération qui le réduit, étant donné les départs d'élèves vers d'autres établissements, faisant chuter les prévisions. Il n'empêche que le conseil municipal se prononce, unanimement, contre la fusion des deux directions et demande la réouverture de la 5^{ème} classe. Il regrette les départs d'enfants vers d'autres écoles, raison incontestable de la suppression de cette classe. La commune déploie en effet, des efforts pour l'accueil des élèves, de par sa structure fonctionnelle et saine, son personnel et ses services. Les équipements mis à disposition et les nouvelles technologies, par le biais de l'école numérique, font de l'école de Sottevast un établissement convoité par les enseignants. Dans le but de le promouvoir, le Conseil Municipal souhaite d'ailleurs, associer ces derniers à présenter, notamment sur le site de la communes, les actions, activités et sorties organisées au profit des élèves.

6 – Divers

- salle Elan Rural : la commission de sécurité des Etablissements Recevant du Public a émis un avis favorable suite à la visite de réception des travaux
- SCOT : Daniel Breton qui a assisté à la réunion du 28 février, informe que ce document sera approuvé fin mars prochain.
- Info ZA : le permis de construire Garage Lecocq est accepté
- Elections : Il est procédé à la répartition des tours de garde des Elections Cantonales
- Forum des associations : sur proposition de Jean-Marie Bosquet, la commune offrira un prix pour la tombola.
- Fête de la musique : Richard Lecarpentier propose d'arrêter la date au mardi 21 juin. Par ailleurs, il fixe la prochaine commission de communication au 1^{er} avril prochain.

En l'absence d'autre question ou information, Madame BOUGIS propose de lever la séance à 20h15

Le Maire,
Françoise BOUGIS